



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique sociale

Question écrite n° 50183

#### Texte de la question

M Adrien Zeller souhaite attirer l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur l'établissement des coefficients de distribution des produits de la CEE en faveur des personnes les plus démunies. En effet, il ressort d'un document de travail de la commission que ce coefficient sera pour 1992 de 13,30 p 100 environ contre 17,37 p 100 en 1991, soit une baisse de plus de 4 p 100 sur le total des produits distribués, ce qui représente une valeur de près de 6 millions d'ECU. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la base statistique qui a été fournie à la CEE qui explique un tel écart.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Il est indiqué à l'honorable parlementaire que le document de travail auquel il est fait référence est susceptible de modification. La diminution projetée du coefficient de distribution concerne d'autres pays de la Communauté. Cette baisse avait pour objet de tenir compte, au niveau de la distribution des surplus alimentaires, de la réunification allemande. Un effort particulier est également projeté en faveur du Portugal. D'autre part, la baisse des coefficients ne signifie pas, nécessairement, une baisse de volume des produits distribués. Des ajustements peuvent, en effet, être effectués en cours d'année. Ainsi, au lieu des 25 initialement prévus, la première tranche de la répartition 1992 a, par ailleurs, été débloquée par décision de la commission des Communautés européennes du 1er octobre 1991. Le montant de cette première tranche s'élève à 13 907 000 ecu.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Zeller Adrien](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50183

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** affaires sociales et intégration

**Ministère attributaire :** affaires sociales et intégration

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 1991, page 4663